

N° 7012

**HOMMAGE AU PROFESSEUR
FRANÇOIS T'KINT**

Notre collègue François T'Kint a anticipativement accédé à l'éméritat le 1^{er} octobre 2008, avec la discrétion et la modestie qui le distinguent. A cette occasion, il s'est retiré sur la pointe des pieds et a émis le souhait de ne recevoir aucun hommage académique particulier.

A l'initiative de Werner Derijcke, le comité de rédaction de la Revue a néanmoins imaginé une formule qui tienne compte à la fois de la pudeur de son ancien rédacteur en chef et du légitime souhait exprimé par ses collègues d'avoir l'occasion de lui témoigner leur respect, leur admiration et leur reconnaissance.

L'idée est ainsi née de concevoir un numéro double de la Revue dont le thème serait les grands arrêts publiés depuis sa fondation, en 1889. Chaque auteur pressenti était appelé à choisir une décision à ses yeux essentielle de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou d'une cour d'appel dans le domaine du droit des sociétés, du droit fiscal et du droit des procédures collectives. Certains auteurs désireux d'apporter leur contribution ont sollicité une extension au droit des sûretés, au droit de la responsabilité civile, au droit pénal, ... Eu égard aux contraintes de format de la Revue, une vingtaine d'auteurs a pu participer à l'ouvrage, en limitant leur prose à une dizaine de pages chacun.

La Revue publie donc, dans ce numéro double, une notice, un sommaire et les considérants essentiels des décisions retenues, suivis d'une note succincte exprimant de manière synthétique et prospective la pensée de son auteur.

Il me revient, en guise d'introduction, d'évoquer la trajectoire de François T'Kint, ses études, ses vocations, ses fonctions, ses missions, ses publications, et d'esquisser les traits et les contours de sa personnalité.

Etudiant

François fut avant tout un étudiant exceptionnel. Il décroche brillamment son diplôme d'humanités gréco-latines au Collège du Sacré Cœur de Charleroi en 1965.

Il se distingue ensuite grandement lors de ses candidatures en droit aux Facultés universitaires Notre Dame de la Paix (FUNDP), de 1965 à 1967, et il obtient son doctorat en droit à l'Université catholique de Louvain (UCL), avec la plus grande distinction, en 1970.

Après avoir réussi l'année préparatoire en sciences économiques aux FUNDP (1967) et la première licence en sciences économiques à l'UCL (1968), avec distinction, François est admis au mémoire mais, ayant déjà choisi une autre voie, il renonça, par honnêteté intellectuelle, à le défendre.

Professeur

Au sein de la Faculté de droit de l'UCL, François devient, dès 1970, l'assistant du professeur Pierre Coppens, avec lequel il entretiendra une collaboration fructueuse et de solides liens d'amitié. Il sera ensuite successivement premier assistant (1975), chargé de cours extraordinaire (1980), professeur (1988) et professeur extraordinaire (1995).

Dans le cadre des enseignements qu'il a dispensés aux étudiants de la licence en droit et de la licence en droit économique, François fit à l'évidence preuve de compétence, d'éclectisme, de disponibilité et de dévouement. Il fut en effet titulaire des cours de droit des sûretés, de droit des biens et des sûretés réelles, de droit des contrats, de droit commercial approfondi et comparé (en cotitulature avec Guy Horsmans) et de droit financier approfondi. Il assumera en outre la charge du séminaire interdisciplinaire sur le droit des affaires, du séminaire de droit commercial (également avec Guy Horsmans) ainsi que des stages dirigés.

Cofondateur du Centre Jean Renauld en 1978, François en a été le président de 1996 à 2000 et il a, à ce titre, organisé plusieurs colloques importants sur le nouveau code des sociétés, la participation financière des travailleurs, le nouveau droit du

concordat judiciaire et de la faillite, la réforme des marchés et des intermédiaires financiers, les rapports annuels de la Commission bancaire et financière, les lois des 7 et 13 avril 1995 ...

Rédacteur en chef

Durant la longue période où François en a été le rédacteur en chef (1988 à 2005) et où il en a, à ce titre, inspiré le contenu, la *Revue pratique des sociétés* a traité des principaux thèmes du droit des sociétés : la production des normes du droit des groupements (harmonisation européenne, autorégulation, concurrence régulatoire, structures sociétaires européennes, associations internationales ...); le droit comparé des sociétés (droits luxembourgeois, allemand, néerlandais, anglais ...); le droit international privé des sociétés (siège social, *lex societatis*, liberté d'établissement ...); les concepts de société (privée ou faisant publiquement appel à l'épargne), de personnalité morale (spécialité statutaire, levée du voile social ...), d'intérêt social, d'égalité entre actionnaires, de transparence et de contrôle; la contractualisation des sociétés (conventions d'actionnaires ...); la dématérialisation et la certification des titres; les transactions sur valeurs mobilières et les cessions de titres (limitations à la cessibilité, conventions de croupier, participations croisées ...); la prohibition des clauses léonines et les conventions de portage; les opérations liées au capital (libération, distribution des réserves, capital différé, obligations et warrants); l'organisation des pouvoirs et les procédures de décision au sein des sociétés anonymes (gouvernance d'entreprise, investigation et contrôle des associés, indépendance du commissaire, organes de gestion, d'administration et de représentation, conflit d'intérêts ...); le statut et la responsabilité des dirigeants (fiscalité des revenus, abus de confiance et abus de biens sociaux, violations du droit de l'environnement) et des réviseurs; la résolution des conflits sociétaires et la protection des actionnaires minoritaires; les restructurations et les réorganisations de sociétés (liquidation, OPA, entreprises en difficulté, droit de la concurrence, groupes de sociétés, contrôle de la CBFA ...) ainsi que la réforme de la surveillance du secteur financier et des marchés financiers.

Sous son égide, plusieurs modifications importantes du droit belge des sociétés ont été minutieusement analysées par la *Revue* : la loi du 18 juillet 1991 (actions sans droit de vote, clauses d'inaliénabilité, d'agrément et de préemption, pactes de votation, limitation statutaire du pouvoir votal); la loi du 29 juin 1993 relative aux fusions et scissions; la loi du 13 avril 1995 (sociétés à finalité sociale, acquisition d'actions propres, participations croisées, vote par correspondance, décisions écrites du conseil d'administration, assouplissement de la réglementation des conflits d'intérêts dans le chef des administrateurs, conflits d'intérêts intra-groupe au sein des sociétés cotées, exclusion et retrait judiciaires ...), dont le projet a été analysé sous le couvert des actes d'une journée d'études de la CDVA du 20 septembre 1994; la loi du 7 mai 1999 portant le code des sociétés et son arrêté d'exécution du 30 janvier 2001; la loi du 2 août 2002 dite de « *corporate governance* » (administrateurs personnes morales, organisation du comité de direction, renforcement de l'indépendance des commissaires, renforcement de la responsabilité des administrateurs et des membres du comité de direction, assouplissement des règles de fonctionnement de l'assemblée générale et renforcement des règles de publicité des participations importantes dans les sociétés cotées); la loi du 4 septembre 2002 (modification du régime de responsabilité pour faute grave et caractérisée en cas de faillite); la loi du 27 décembre 2004 (modification des règles de convocation des assemblées générales des sociétés anonymes) et la loi du 14 décembre 2005 (suppression progressive des titres au porteur). Comme en témoigne ce numéro spécial, les plus importantes décisions rendues par les juridictions belges ont été publiées et annotées dans la *Revue*.

Avocat

Inscrit sur la liste du stage de l'Ordre des avocats au barreau de Charleroi en septembre 1970, François est admis au tableau trois ans plus tard.

Membre du comité de la Conférence du jeune barreau de Charleroi, il y fut successivement trésorier (1975 à 1977), directeur des travaux (1980), orateur (1981) et président (1982). Il reçoit le Prix Jules Destrée en 1983.

Le 23 mars 1994, François est nommé avocat à la Cour de cassation et il est admis au tableau de l'Ordre le 5 mai 1994. Membre du conseil de l'Ordre depuis le 1^{er} septembre 2006, il en a été le Bâtonnier du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010.

Membre et président de la Commission bancaire et financière

François fut, de 1993 à 2002, un membre clairvoyant, érudit, attentif et écouté de la Commission bancaire et financière. Il y siégea avec talent aux côtés des plus grands spécialistes belges du droit bancaire et du droit financier. Il en assura la présidence *ad interim* du 17 janvier au 31 mars 2001.

Autres fonctions et missions

Quant aux autres fonctions et missions de François, on peut rappeler celles d'administrateur secrétaire de l'Association des diplômés en droit de l'UCL (1975 à 1977), de chargé de cours à l'ICHEC (1978 à 1984), de membre des comités de rédaction des *Annales de droit de Louvain*, de la *Revue régionale de droit* et de la *Revue de droit commercial* ainsi que d'arbitre désigné par la Cour d'arbitrage de la CCI, par le CIRDI et par le CEPANI.

Publications

En parcourant la liste des publications de François, on y admire une vocation précoce et une importante production de qualité, on y distingue des ouvrages de référence, publiés chez Larcier, on y décèle trois domaines de prédilection, on y relève des collaborations privilégiées avec Pierre Coppens, Guy Horsmans et Werner Derijcke, on y remarque de nombreuses contributions à des ouvrages collectifs et à des *liber amicorum*, édités par Bruylant, Kluwer et les éditions du Jeune barreau de Bruxelles, et on y observe des articles et des notes pointues dans les meilleures revues juridiques. En voici quelques morceaux choisis ...

Droit des sûretés et des procédures collectives

François est l'auteur de deux ouvrages de référence : *Sûretés et principes généraux du droit de poursuite des créanciers* (1991, 1997, 2000 et 2004) et *La faillite* (2005, avec Werner Derijcke).

François a collaboré avec Pierre Coppens pour rédiger le prestigieux examen de jurisprudence consacré aux faillites, aux concordats et aux privilèges (*R.C.J.B.*, 1979, 1984, 1991, 1997, 2004 et 2005) ainsi qu'une contribution sur la cession des créances et des dettes en cas de fusion de sociétés (*IX^{èmes} Journées Jean Dabin*, 1978) et un article sur la clause résolutoire et la clause de réserve de propriété dans le contrat de vente (*Rev. rég. dr.*, 1979).

Sa collaboration avec Werner Derijcke a également donné lieu à des publications remarquables. Outre l'ouvrage précité, on peut relever : «La garantie indépendante à l'ombre des apparences», *Hommage à Jacques Heenen* (1994); «Dessaisissement et situation des créanciers en cas de faillite», *Le nouveau droit du concordat judiciaire et de la faillite* (1997); «Sûretés et procédures collectives : étude de droit comparé», *Faillite et concordat judiciaire : Un droit aux contours incertains et aux interférences multiples* (2002); «La directive 2002/47/CE concernant les contrats de garantie financière au regard des principes généraux du droit des sûretés», *EUREDIA*, 2003; «Overzicht van rechtspraak : Het voorrecht en de rechtstreekse rechtsoverdracht van de onderaannemer tegen de bouwheer», *R.D.C.B.*, 2004; «Excusabilité du failli et sort de la caution : quand le cautionnement survit à l'extinction de la dette garantie», *Liber amicorum Michel Coipel* (2004).

Parmi les nombreux thèmes traités dans les autres publications, on peut citer : l'égalité des créanciers et le concordat judiciaire (*R.C.J.B.*, 1989 — avec Michel Forges); le concours des créanciers d'une société en liquidation (*Revue*, 1977 et *Rev. rég. dr.*, 1981); les responsabilités liées à la faillite et à la liquidation volontaire (*D.A.O.R.*, 1995); le pouvoir d'office du juge en matière de faillite (*L'évolution du droit judiciaire au travers des contentieux économique, social et familial*, 1984); l'extension de faillite (*R.C.J.B.*, 1981); le cautionnement et la solidarité passive (*D.A.O.R.*, 1989 — avec Michel Forges); l'engagement des

créances (*Hommage à Pierre Van Ommeslaghe*, 2000); les garanties du vendeur impayé (*Mélanges Jacques Van Compernelle*, 2004) et la résolution conventionnelle du contrat de vente en période suspecte (*R.C.J.B.*, 1985); les poursuites d'activité et les cessions d'entreprises (*L'entreprise en difficulté*, 1981); le sort des créances nées d'une activité nouvelle exercée par un failli après le jugement déclaratif (*J.C.B.*, 1978); les sûretés constituées en période suspecte en garantie du solde d'un compte courant (*R.C.J.B.*, 1975); le sort des indemnités dues à un failli en réparation du préjudice physique subi à la suite d'un accident de la circulation (*R.G.A.R.*, 1975); l'excusabilité et la réhabilitation du failli (*Liber amicorum Lucien Simont*, 2002); l'arbitrage et la faillite (*L'arbitrage dans la vie des sociétés*, 1999) et la mise en œuvre des sûretés dans le cadre d'une faillite internationale (*Liber amicorum Guy Horsmans*, 2004).

Droit des sociétés

Dans le cadre de sa collaboration avec Guy Horsmans, François a publié une chronique de jurisprudence sur les sociétés anonymes (*J.T.*, 1973 et 1977) et un article sur les apports, le capital et l'augmentation de capital (*Annales de droit de Louvain*, 1985).

Ses autres publications significatives en droit des sociétés ont trait à la responsabilité des dirigeants des sociétés anonymes et des S.P.R.L. (*Rev. rég. dr.*, 1980), au droit de vote afférent aux actions (*Revue*, 1989) et aux créations jurisprudentielles en droit des sociétés (*Liber amicorum Guy Keutgen*, 2007).

Droit commercial

La collaboration de François avec Guy Horsmans déboucha également sur un article consacré à la réglementation légale des vices cachés dans la vente commerciale (*Annales de droit de Louvain*, 1971).

Dans ce domaine, les publications de François concernent la reconstruction jurisprudentielle du code de commerce en Belgique (*Bicentenaire du code de commerce : la transformation du droit commercial sous l'impulsion de la jurisprudence*, Dalloz, 2007), la négociation et la conclusion du contrat (*Les obligations contractuelles*, 1984), les conditions générales dans le contrat de

vente internationale (*VII^{èmes} Journées Jean Dabin*, 1973) et les causes illicites et les contrats synallagmatiques dans le cadre des « carrousels TVA » (*Liber amicorum Jacques Malherbe*, 2005).

Ajoutons à cet inventaire incomplet, les *notes* publiées, entre 1973 et 1993, à la *Revue* (17), au *J.T.* (5) et à la *Rev. rég. dr.* (3).

Esquisse

Il n'est pas aisé d'esquisser le portrait d'un être aussi discret et pudique que François. Je vais cependant tenter de lire entre les lignes sans forcer le trait.

En ravivant mes souvenirs d'étudiant, d'assistant et de collègue, les qualités qui me viennent spontanément à l'esprit à propos de François sont la discrétion, la modestie, la simplicité, la courtoisie, la loyauté, l'honnêteté intellectuelle, l'érudition, la rigueur, la cohérence et la profondeur de pensée.

Animé par le sens de l'intérêt général et l'ambition de servir la société et le citoyen, François ne recherche ni la reconnaissance, ni le prestige. Même s'il a souvent adopté un profil bas, il a su, à pas feutrés, atteindre des sommets. Réservé et classique, il fait preuve d'agilité d'esprit et d'audace, sans pour autant se livrer à des sauts périlleux, et il ne réprime pas une admiration jubilatoire pour certains collègues à l'imagination débridée.

Exigeant pour lui-même et indulgent pour les autres, François sait, grâce à sa sensibilité, se montrer attentif à autrui et, sans avoir l'air d'y toucher, il procure apaisement et sérénité. Lucide, mesuré et conciliant, il est plus avare de critiques que de compliments. Sa tolérance et sa maîtrise des émotions sont remarquables. Je ne l'ai personnellement jamais vu en colère, ni ne l'ai entendu dire du mal de collègues et d'étudiants.

Sa modestie teintée de timidité explique sans doute que, lorsqu'il donnait cours à des centaines d'étudiants, François cherchait l'inspiration à l'horizon, aux points culminants et sur les versants de l'auditoire ... Peut-être était-ce aussi par peur d'être distrait par l'un ou l'autre étudiant dissipé ... Car François a indéniablement ce point commun avec le professeur Tournesol. J'ai encore en mémoire ce vote d'un jury de deuxième année de la licence en droit au cours duquel François, poussé du

coude par un collègue plus attentif, s'exprima en faveur d'un grade de distinction alors qu'il s'agissait de se prononcer sur la réussite ou l'ajournement d'un étudiant. Une confirmation que François est parfois dans les nuages, perdu dans ses pensées, et que, dans le doute, il préfère retenir la décision la plus favorable à l'étudiant.

S'il s'est gardé d'occuper le devant de la scène, François a joué les premiers rôles en maintes circonstances. Pour s'en tenir à la *Revue*, il a activement contribué à son développement, à son rayonnement et à sa réputation. Il a fait preuve d'initiative et de dévouement, de vigilance et de clairvoyance, et il n'a compté ni son temps ni son énergie. Si Isabelle Corbisier et Werner Derijcke furent successivement les chevilles ouvrières de la *Revue*, il en fut à la fois le timonier, la vigie et la figure de proue.

A titre personnel, j'ai apprécié ses judicieux conseils et ses précieux encouragements en tant que membre du comité d'accompagnement de ma thèse. Sa disponibilité, son écoute et sa capacité à concilier les points de vue parfois divergents des autres membres du comité me permirent d'avancer et de garder le cap.

Au cours des voyages du Centre Jean Renauld auxquels j'ai eu la chance de participer (Barcelone et Rome), j'ai été touché par sa tendresse attentive à l'égard de Claire, son épouse. Il était littéralement aux petits soins. Je devine que, malgré un emploi du temps chargé, il n'a jamais cessé d'être un époux prévenant et un père attentionné et qu'il est devenu un grand-père affectueux.

Yves DE CORDT